

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17/11/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Madame la Maire évoque tout d'abord la mémoire de Malika AHMED, ancien agent municipal, ancienne conseillère municipale, puis maire adjointe. En présence de représentants de la famille de Malika AHMED, Mériem DERKAOUI rappelle la constance de son engagement dans la vie de la cité.

Madame la Maire répond à deux questions orales posées par Evelyne YONNET, Sénatrice de SEINE-SAINT-DENIS, Conseillère municipale, Présidente du groupe socialiste au Conseil municipal, concernant la sécurité à AUBERVILLIERS et les perspectives d'insertion de la ville dans le cadre des prochains jeux olympiques de 2024 pour lesquels PARIS a fait acte de candidature en tant que ville-hôte.

QUESTION N° 201 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2016.

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2016.

QUESTION N° 202 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

OBJET : Subventions aux associations lauréates de l'appel à projets «Aubervilliers solidaire avec le monde, pour la réalisation des Objectifs aire pour le Développement Durable »

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 330 euros (deux mille trois cent trente euros) à l'**Association locale les amis d'un coin de l'Inde et du monde d'Aubervilliers (LACIM Aubervilliers)**
 - 2 330 euros (deux mille trois cent trente euros) à l'association « **Coup de Pousse »** **Chaine de l'espoir Nord – Sud (CDP-C.E.N.S.)**
 - 2 330 euros (deux mille trois cent trente euros) à l'association **Banakro – agriculture – au Mali.**
-

QUESTION N° 203 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

OBJET : Elections présidentielles 2017. Organisation d'élections primaires de partis politiques. Fixation de la contribution liée à la mise à disposition de locaux communaux.

A la majorité M. BIDAL s'étant abstenu et Mme LENZI ayant voté contre.

APPROUVE le principe de mise à disposition de locaux municipaux scolaires au parti Les Républicains et au Parti Socialiste afin qu'ils puissent organiser des élections primaires en leur sein.

FIXE à 450 euros (quatre cent cinquante euros) le montant de la contribution forfaitaire de mise à disposition d'un local municipal à usage de bureau de vote pour une journée.

DIT que ce montant comprend notamment la location d'un local scolaire pour une journée, le coût de la mise à disposition de trois isolements, d'une urne, la livraison, l'installation, le démontage, la récupération de ces matériels, ainsi la prestation d'ouverture/fermeture du gardien de l'école concernée.

DIT que la Maire déterminera les conditions dans lesquelles ces locaux seront utilisés au regard des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

QUESTION N° 204 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Participation à une délégation envoyée en Israël et en Palestine par l'Association pour le Jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises

A l'unanimité.

VALIDE l'envoi de Sophie Vally, 3^{ème} Adjointe à la Maire, du 12 au 16 novembre en Israël et en Palestine pour participer à une délégation de l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF)

Le coût de ce voyage est de 1 170 € (mille cent soixante dix euros).

QUESTION N° 205 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Réserve parlementaire 2016 portant sur l'aménagement du cinquième fauteuil dentaire pour le Centre Municipal de Santé, ainsi que la création d'une salle de stérilisation. Approbation du nouveau plan de financement prévisionnel. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement du cinquième fauteuil dentaire de la Ville, ainsi que la création d'une salle de stérilisation annexé à la présente délibération ;

AUTORISE la Maire à le signer ainsi que tout document relatif à l'aménagement du cinquième fauteuil dentaire, ainsi que la création d'une salle de stérilisation pour le Centre Municipal de Santé au titre de la réserve parlementaire 2016.

QUESTION N° 206 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Accord-cadre pour la fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé pour l'année 2017. Approbation du projet d'accord-cadre.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'accord-cadre sur procédure adaptée relatif à la fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour l'année 2017. Ce marché sera conclu pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

L'accord-cadre alloué sera traité à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

N° et nom du lot	Montant mini en € HT	Montant maxi en € HT
N°1 Fourniture de Prothèses conjointes	6 000	70 000
N°2 Fourniture de Plaques bases métalliques	5 000	30 000
N°3 Fourniture de dispositifs médicaux sur mesure d'orthodontie	1 500	30 000
FN°4 Fourniture de Prothèses adjointes	Pas de minimum	70 000

QUESTION N° 207 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers pour les années 2017 et 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre comportera les lots et seuils annuels suivants :

Lots	Seuils minimum	Seuils maximum
Lot n°1 : Prestations de gardiennage et de surveillance des bâtiments ainsi que de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville	5 000 € HT	60 000 € HT
Lot n°2 : Gardiennage et surveillance des équipements, bâtiments, sites, hors manifestations et prestations organisées et/ou autorisées par la ville	2 000 € HT	60 000 € HT
Lot n°3 : Gardiennage et surveillance des salles à usages d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple (exemples : Embarcadère, Espace Renaudie) à l'occasion de manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville	20 000 € HT	150 000 € HT

AUTORISE, consécutivement à la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, madame la Maire à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 208 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE la convention de groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de prestation d'une étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers,

APPROUVE la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,

APPROUVE la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

APPROUVE le projet de marché,

AUTORISE la Maire à signer la convention constitutive du groupement et de prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.

QUESTION N° 209 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National (CDN) Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (TCA). Approbation du projet de marché et du plan de financement prévisionnel. Demandes de subventions. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à la réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National - Théâtre de la Commune à Aubervilliers.

AUTORISE madame la Maire à solliciter les subventions subséquentes auprès notamment du Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre de la DPV 2016, de la Direction Régionales des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution ou tout autre document afférent.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel inhérent annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 210 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marchés d'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole et GPL pour les années 2017 à 2020. Approbation du marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'accord-cadre global à bons de commande, relatif à l'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL par carte accréditive, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant trois fois au maximum, pouvant couvrir les années 2017 à 2020 et les seuils annuels suivants :

Montant minimum : 65 000 € HT

Montant maximum : 135 000 € HT

Couvrant d'une part l'approvisionnement en carburant ainsi que le coût des cartes accréditives dédiées estimé annuellement à 1 000 € HT.

AUTORISE, consécutivement à la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, madame la Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 211 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Réhabilitation ESPACE FAMILLES au 44-46, Rue Danielle Casanova. Approbation du projet de marché et du plan de financement. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à l'exécution de travaux de réhabilitation d'un bâtiment, au 44-46, Rue Danielle Casanova, subdivisé en 11 lots de la manière suivante :

- Lot 1 : VRD - Terrassement - Espaces Verts
- Lot 2 : Gros Œuvre - Carrelage - Faïence
- Lot 3 : Etanchéité
- Lot 4 : Revêtement de façade
- Lot 5 : Menuiserie extérieure
- Lot 6 : Menuiserie intérieure
- Lot 7 : Plâtrerie - Cloisons - Faux plafonds
- Lot 8 : Revêtements de sol et murs
- Lot 9 : Electricité courants Forts et faibles
- Lot 10 : Plomberie - chauffage - ventilation
- Lot 11 : Ascenseur

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération

AUTORISE la maire à signer le marché, consécutivement à l'avis formulé par la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

QUESTION N° 214 -1- RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Déclassement d'une partie de la parcelle AX 72 située 38 rue Charron à Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE de déclasser du domaine public communal la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m² (AX 72B pour 6 m² et AX 72C pour 6m²), telle que figurant sur le plan annexé, située 38 rue Charron à Aubervilliers.

QUESTION N° 214 -2- RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Cession au profit de Bouygues Immobilier d'une partie de la parcelle AX 72 située 38 rue Charron à Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE de céder la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m² (AX 72B pour 6 m² et AX 72C pour 6m²), telle que figurant sur le plan annexé, située 38 rue Charron à Aubervilliers au profit de la société Bouygues Immobilier, ou tout substitué, au prix de 5 000 €.

AUTORISE la maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 215 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Signature du mandat foncier avec la SPL Plaine Commune Développement pour l'acquisition du foncier nécessaire à la construction du 7e collège

A l'unanimité. M. Jean-François MONINO ne prend pas part au vote

AUTORISE la signature du mandat pour la réalisation d'acquisitions foncières, rue du pilier à Aubervilliers, entre les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et la SPL Plaine Commune Développement.

QUESTION N° 216 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement du « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

A l'unanimité.

AUTORISE la maire à signer la convention n°16-137 P d'objectifs et de financement du « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour la Maison Pour Tous Roser.

QUESTION N° 217 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement 2016 relative aux « Sorties familiales et/ou projets jeunes », entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la Maison pour tous Henri Roser

A l'unanimité.

AUTORISE la Maire d'Aubervilliers à signer la convention n° 16-079A de financement relative « aux sorties familiales et projets jeunes » de la Maison pour tous Henri Roser.

AUTORISE la Maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 2 805 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2016 .

QUESTION N° 218 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement 2016 relative aux « Sorties familiales et/ou projets jeunes », entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la Maison pour tous Berty Albrecht.

A l'unanimité.

AUTORISE la Maire d'Aubervilliers à signer la convention n° 16-078 A de financement relative « aux sorties familiales et projets jeunes » de la Maison pour tous Berty Albrecht.

AUTORISE la Maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 2 958 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2016 .

QUESTION N° 219 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Prévention spécialisée - versement du complément de la subvention annuelle à l'association « A travers la Ville » pour l'année 2016

A l'unanimité.

AUTORISE la Maire à verser le complément de subvention d'un montant de 67€ de la subvention annuelle à l'association « A travers la Ville ».

QUESTION N° 220 - RAPPORTEUR Danielle MARINO

OBJET : Recrutement des agents pour le recensement 2017 et fixation de leur indemnité.

A l'unanimité.

AUTORISE la Maire à recruter 15 agents recenseurs, 2 contrôleurs, 1 coordonnateur et 1 adjointe pour effectuer les opérations de collecte du recensement rénové de la population du 2 janvier au 4 mars 2017.

APPROUVE le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements	:	1,84 €
- Bulletin individuel collecté dans les résidences étudiantes	:	2,80 €
- Feuille de logement collectée dans la commune	:	1,30 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune	:	1,08 €
- Fiche de logement non enquêté ou d'adresse non enquêtée	:	1,62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée	:	45,45 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés récupérés par chaque agent. Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut, tout agent confondu, est fixé à 2 500€.

Approuve le recours à un interprète en chinois rémunéré sur une base horaire brute de 12 €.

APPROUVE l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1 261 € à chacun des contrôleurs, du coordonnateur et de l'adjointe du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 221 - RAPPORTEUR Féthi CHOUDER

OBJET : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets des Jeunes (A.P.J.),

A l'unanimité.

DIT QUE les aides financières dont les critères d'accès et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 17 septembre 2015 sont respectivement attribuées aux jeunes albertvillariens(nes) mentionnés dans la liste ci-après.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
ALLAM Hanafi	BAFA	130,00 €
AQECHACH Ahmed	Permis B	300,00 €
BARFLEUR Elsa	Préparation concours d'infirmière	770,00 €
BOUCHOUR Ikrame	Permis B	340,00 €
BOUKABOUS Sarah	BAFA	130,00 €
BOUMEDIENE Alia Sana	Préparation concours de médecine	700,00 €
BOUMEDIENE Amin	Formation d'ingénieur Informatique	700,00 €
CAMARA Fatouma	BAFA	130,00 €
DESULME Mackentosh	Permis B	340,00 €
ESSOAH Atangana-Kévin	Permis B	340,00 €
HEMMAR Yanis	BAFA	150,00 €
KEMALA Ahmed	Permis B	340,00 €
KILA Japhet	Formation Ecole de Management	800,00 €
LAKHLIFI Mohamed	Formation CNAM	380,00 €
MADI Farah	BAFA	130,00 €
MAIZAT Salah	BAFA	130,00 €
MEDJOUTI Brahim	Permis B	340,00 €
MEHALLEL Zinedine	BTS BIO Analyses et Contrôles	700,00 €
MICHEL Nadia	Permis B	300,00 €
MOUSSAOUI Smahène	BAFA	130,00 €
PASQUIER Mallauray	BAFA	130,00 €
SALLEM Linda	BAFA	130,00 €
SIGER Maud	Formation BPJEPS	700,00 €
SIMONECK Jenny	BAFA	130,00 €
SEMEOS Jennifer-Sophie	Permis B	340,00 €
SISSOKO Hawa	BAFA	130,00 €
SOUHROU Reda	BAFA	130,00 €
SYLLA Fatoumata	BAFA	130,00 €
SYLLA Mamadou	Préparation concours de médecine	700,00 €
TAGUERCIFT Sofiane	Permis B	300,00 €
THIAM Bocar	Permis B	340,00 €
THURAIAPPAH Ruksshaan	Préparation concours de médecine	800,00 €
TOUATI Massinissa	BAFA	130,00 €
TRAWALLY Hawa	Permis B	340,00 €
YAFFA Ousséni	Permis B	300,00 €
YAHIAOUI Sofia	BTS Notariat	800,00 €
ZELE Jennifer	Permis B	340,00 €
Nombre de jeunes 37		
Nombre de dossiers 37		13150.00 €

AUTORISE la Maire à signer les conventions de partenariat du dispositif d'Aide aux Projets entre la commune et les jeunes.

QUESTION N° 222 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI**OBJET : Classes de neige : participations familiales aux frais de séjour.**

A l'unanimité.

FIXE un barème de participations familiales applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

	<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
A	0 € à 105,00 €	87,00 €
B	105,01 € à 150,00 €	106,00 €
C	150,01 € à 200,00 €	151,00 €
D	200,01 € à 270,00 €	194,00 €
E	270,01 € à 360,00 €	237,00 €
F	360,01 € à 460,00 €	290,00 €
G	460,01 € à 610,00 €	364,00 €
H	610,01 € à 760,00 €	432,00 €
I	760,01 € à 920,00 €	476,00 €
J - K	920,01 € et plus	500,00 €

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif (Gbis) forfaitairement fixé à 316 €.**REDUIT** le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

QUESTION N° 223 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI**OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2016/2017.**

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des écoles suivantes :**MATERNELLE TAOS AMROUCHE**

- 250 € pour le projet "BCD",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE PAUL BERT

- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE MARC BLOCH

- 150 € pour le projet "Cuisine",
- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE BROSSOLETTE

- 150 € pour le projet "Jardinage".

MATERNELLE FRANCINE FROMOND

- 250 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE LOUISE MICHEL

- 150 € pour le projet "Les petits cuisiniers",
- 200 € pour le projet "Médiation animale",
- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE GERARD PHILIPPE

- 145 € pour le projet "Intergénérationnel",
- 150 € pour le projet "Jardinage et cuisine".

MATERNELLE VANDANA SHIVA

- 250 € pour le projet "Jardinage".

MATERNELLE SAINT JUST

- 350 € pour le projet "Au fil de l'eau",
- 250 € pour le projet "BCD".

MATERNELLE STENDHAL

- 480 € pour le projet "Pratique rythmique".

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 600 € pour le projet "Le cirque",
- 275 € pour le projet "Céramique",
- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

ECOLE CONDORCET

- 300 € pour le projet "Citoyen de demain".
- 200 € pour le projet "Equitation".

ECOLE JOLIOT CURIE

- 230 € pour le projet "Parcours de spectateurs".
- 200 € pour le projet "A la découverte de Carmel".

ECOLE JULES GUESDE

- 490 € pour le projet "Ecole fleurie".
- 150 € pour le projet "Pratique musicale".

ECOLE VICTOR HUGO

- 200 € pour le projet "Aquarelle",
- 400 € pour le projet "Electricité".

ECOLE PAUL LANGEVIN

- 500 € pour le projet "Robotique",
- 300 € pour le projet "La musique classique".

ECOLE JEAN MACE

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 500 € pour le projet "Poésie d'ailleurs et d'ici",
- 200 € pour le projet "Journal numérique",
- 80 € pour le projet "Initiation musique jazz",
- 1000 € pour le projet "Conte en scène – Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC)".

ECOLE EDGAR QUINET

- 550 € pour le projet "Du quotidien au paysage",
- 300 € pour le projet "Rencontre avec 2 auteurs-illustrateurs".

ECOLE MALALA YOUSAFZAI

- 600 € pour le projet "Les bruits et les gens",
- 300 € pour le projet "Equitation",
- 450 € pour le projet "Malala'ktu",
- 1000 € pour le projet "L'école des colibris – Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC)".

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 1000 € pour le projet "Conte et cirque – Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC)".

QUESTION N° 224 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI

OBJET : Subventions aux projets des établissements du secondaire. Année scolaire 2016/2017.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des établissements suivants :

LYCEE D'ALEMBERT

- 400 € pour le projet "Atelier d'écriture slam".

COLLEGE DIDEROT

- 200 € pour le projet "Je cultive donc je suis",
- 1 000 € pour le projet "Voyage en Allemagne".

CITE SCOLAIRE HENRI WALLON

- 1 000 € pour le projet "Voyage en Allemagne".

LYCEE HENRI WALLON

- 200 € pour le projet "Aubervilliers comme vous ne l'avez jamais vu".

LYCEE LE CORBUSIER

- 500 € pour le projet "Vivre les élections présidentielles".

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 500 € pour le projet "Sport et santé - Atelier BoxEducative".

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 1 000 € pour le projet "A la découverte de l'Andalousie",
- 300 € pour le projet "Sons d'Afrique",
- 400 € pour le projet "Mur-mure de mon futur",
- 500 € pour le projet "Journée à Londres",
- 150 € pour le projet "Atelier d'écriture slam".

QUESTION N° 225 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX **OBJET : Convention de partenariat-SIAO-France-Horizon**

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le SIAO, l'association France Horizon et la Commune d'Aubervilliers, annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Maire au nom de la Commune à signer ce projet, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

DIT qu'aucun crédit n'est nécessaire au budget communal pour permettre la mise en œuvre du projet

QUESTION N° 226 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Protocole d'accord transactionnel pour le remboursement de prothèses dentaires.

A l'unanimité.

AUTORISE la signature du protocole d'accord entre la commune et Madame Marie-France CI SAE épouse DRACON pour le remboursement de deux prothèses dentaires posées par le service dentaire du Centre Médical de Santé d'Aubervilliers.

DIT que ce protocole comportera les engagements principaux suivants :

- remboursement par le Centre Médical de Santé d'Aubervilliers à Madame Marie-France CI SAE épouse DRACON de la somme qu'elle a payée pour la pose de deux prothèses, soit un montant 787,01 euros ;

- engagement de Madame DRACON à n'introduire aucune action amiable ou judiciaire afin de solliciter une quelconque indemnité qui serait en lien avec la pose de ces prothèse par le Centre Médical de Santé d'Aubervilliers et à signaler tout remboursement de la part de sa mutuelle qui interviendrait consécutivement à la pose de nouvelles prothèses sur sa dent n° 11, étant précisé que si un tel remboursement intervenait, dans un délai de deux ans, elle devrait restituer les sommes versées par sa mutuelle, plafonnées à 501,76 euros au Centre Médical de Santé d'Aubervilliers ;

QUESTION N° 227 - RAPPORTEUR Silvere ROZENBERG
OBJET : ZAC Emile Dubois - Approbation du CRACL 2015

A l'unanimité.

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la collectivité Locale présenté par la SEQUANO Aménagement pour la ZAC Emile DUBOIS, pour l'année 2015, portant l'élaboration du budget de l'opération à 7 455 633 €.

DIT que la participation de la ville s'élève à 2 506 506 €.

QUESTION N° 228 - RAPPORTEUR M. DAGUET et M. ROZENBERG
OBJET : Taxe d'aménagement - Exonération des parkings compris dans un bâtiment et liés à une activité économique

A l'unanimité.

EXONERE en application de l'article L 331.9.7 du code de l'urbanisme totalement et sur l'ensemble du territoire communal, les parkings compris dans un bâtiment créés pour répondre aux besoins générés par une activité économique tels que les bureaux, locaux de recherches, industriels, de commerces de détail ou aux professionnels, d'artisanat,

PRECISE que les places aériennes restent assujetties au montant forfaitaire en vigueur,

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible,

DIT que la présente délibération sera transmise au service de l'ETAT en charge de l'urbanisme dans le département de la Seine-Saint-Denis au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

QUESTION N° 229 - RAPPORTEUR Sandrine LEMOINE
OBJET : SIRESCO : Compte rendu d'activités 2015

A l'unanimité.

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective pour l'année 2015.

QUESTION N° 230 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI
OBJET : Envoi d'une délégation à Iéna du 18 au 20 décembre 2016

A l'unanimité.

DECIDE d'envoyer une délégation menée par la Maire, Meriem DERKAOUI, du 18 au 20 décembre 2016 à Iéna.

DIT que la délégation sera composée en outre de la Maire par :

- Magali CHERET, 4^{ème} Adjointe à la Maire en charge des Politiques culturelles, du patrimoine et de la mémoire,
- Abderrahim HAFIDI, Conseiller délégué à la Coopération décentralisée et à l'accompagnement de l'implantation du Campus Condorcet,
- Thomas ADAM, Directeur des affaires culturelles
- Carlos SEMEDO, Directeur de la vie associative et des relations internationales,
- Ralf HOFMANN, Chargé des relations internationales.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 39